

## UN NOUVEAU BLOCAGE DES REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES

## EST A PREVOIR POUR 2018, MAIS PAS QUE...

La Cour des Comptes ayant jugé les comptes publics du gouvernement précédent « insincères » au niveau de 9 milliards, l'actuel gouvernement a immédiatement riposté par un blocage du point d'indice des fonctionnaires annoncé par le ministre des comptes publics, Gérard DARMANIN sur France 2.

On le voit bien et le constat est amer:

La Fonction publique reste la variable d'ajustement pour tous les gouvernements qui traitent les fonctionnaires comme un stock à gérer.

Si le Gouvernement suit les recommandations de la Cour des Comptes:

- □ Ce sont 2 fonctionnaires partant en retraite sur 3 qui ne seront pas remplacés dans la Fonction Publique Hospitalière.
- C'est le gel pour plusieurs années de la valeur du point d'indice
- ⇒ C'est le blocage pour 2018 et 2019 des avancements d'échelon
- C'est l'alignement des régimes de retraite public/privé

Autant dire que les annonces faites pendant la campagne présidentielle, en particulier de ne pas réduire le nombre de fonctionnaire dans l'Hospitalière pourrait très vite se transformer en « mirage ».

Ce serait alors la fermeture annoncée de bon nombre de lits et de services qui ne pourront plus fonctionner sans des personnels qualifiés et en nombres suffisants.

A terme, en appliquant en parallèle, la feuille de route de la Ministre de la Santé:

- Ce sont encore plus de rapprochements hospitaliers, plus de précarités, plus de contraintes,
- Ce sont moins d'effectifs avec encore moins de pouvoir d'achat,
- Ce sont des conditions de travail dégradées qui conduisent parfois à des burn-out et des suicides, et le plus souvent à des troubles musculo-squelettiques,
- C'est une remise en cause de la qualité des soins dans nos hôpitaux, nos Ehpad et USLD,
- C'est une baisse drastique voire une suppression des mensualités de remplacement.



C'est pourquoi la Fédération CFTC Santé-Sociaux en appelle au Président de la République et aux Ministres concernés afin que tout soit mis en œuvre pour que notre Fonction Publique Hospitalière soit à la hauteur des enjeux de notre pays et des besoins de nos concitoyens.

## La Fédération CFTC Santé-Sociaux revendique et propose:

En complément au protocole PPCR approuvé par la CFTC

- Des moyens humains et financiers nécessaires à notre système de santé
- Une reconnaissance des qualifications et des métiers de la FPH
- Une négociation annuelle de la valeur du point d'indice
- Le respect du statut de la Fonction Publique
- Le respect des instances représentatives du personnel hospitalier
- Le respect de la vie personnelle par une meilleure qualité de vie au travail



« La vie au quotidien des Hospitaliers!!! »



## <u>www.cftc-santesociaux.fr</u>

**Fédération CFTC Santé Sociaux** – 34 quai de la Loire - 75019 Paris tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr

